

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue au siège social de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (400, boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès), **le jeudi, seizième jour du mois de juin deux mille vingt-deux (16 juin 2022), SEIZE HEURES TRENTE-HUIT (16 H 38)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé
Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux
Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac
Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé
Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Sont absents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan
Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Paul Labranche**, Vice-président et Représentant de la MRC de Mékinac.

Rés.: 2022-06-5379

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2022
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Contrat de collecte et transport des matières organiques pour la Ville de Trois-Rivières (zones 11, 12, 13 et 14) (OS-913)
8. Contrat de collecte et transport des matières organiques pour la Ville de Trois-Rivières (zones 20, 21, 22, 23, 24 et 25) (OS-914)
9. Contrat de collecte et transport des matières organiques pour la Ville de Trois-Rivières (zones 31, 32, 33, 34 et 35) (OS-915)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

10. Contrat de collecte et transport des matières organiques pour la Ville de Trois-Rivières (zones 41, 42, 43, 44 et 45) (OS-916)
11. Contrat de collecte et transport des matières organiques pour la Ville de Trois-Rivières (zones 51, 52, 53, 54 et 55) (OS-917)
12. Contrat de collecte et transport des matières organiques pour la MRC de Mékinac (OS-918)
13. Contrat de collecte et transport des matières organiques pour la MRC Maskinongé (Ville de Louiseville et municipalités de Saint-Barnabé, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Charette, Saint-Paulin, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc) (OS-919)
14. Contrat de collecte et transport des matières organiques pour la MRC de Maskinongé (Municipalités de Yamachiche, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule, Saint-Sévère et Saint-Alexis-des-Monts) (OS-920)
15. Achat de 16 conteneurs à chargement avant de 6 verges pour collecte matières recyclables (DDP-2022-228)
16. Subvention afférente au Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI)
17. Contrat d'entretien de la climatisation, ventilation et chauffage pour les bâtiments d'Énercycle (DDP-2022-227)
18. Vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (DDP-2022-231)
19. Vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2022-233)
20. Facture afférente à la réparation du compacteur
21. Radiations de créances
22. Transport et transformation des encombrants (DDP-2022-232)
23. Politique afférente aux cadres de garde
24. LET de Champlain – Dépôt d'une demande pour l'obtention d'un décret de soustraction
25. Projet de servitude de passage afférente à Énergir – autorisation de signature
26. Projet de servitude pour les équipements afférents à Énergir – autorisation de signature
27. Autres sujets
 - Autorisation de signature – cession du contrat pour la valorisation des boues de fosses septiques déshydratées à l'usine de traitement d'Énercycle
28. Période de questions
29. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-06-5380

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
19 MAI 2022**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 19 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5381

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5382

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de juin 2022, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5383

**CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
ORGANIQUES POUR LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES
(ZONES 11, 12, 13 ET 14) (OS-913)**

ATTENDU qu'Énercycle implante sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte pour les matières organiques ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes en sus) Durée de 5 ans
GFL Environmental	3 289 449, 94 \$
Tersol	3 622 110, 38 \$
Service cité propre St-Étienne	3 533 777, 34 \$
Gaudreau	3 957 684, 91 \$
GSDM Gestion sanitaire David Morin inc.	3 512 923, 45 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-913 pour la collecte et le transport des matières organiques pour la ville de Trois-Rivières (zones 11, 12, 13 et 14), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GFL Environmental, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5384

CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (ZONES 20, 21, 22, 23, 24 ET 25) (OS-914)

ATTENDU qu'Énercycle implante sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte pour les matières organiques ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes en sus) Durée de 5 ans
Service cité propre St-Étienne	4 789 359, 88 \$
GSDM Gestion sanitaire David Morin inc.	5 498 333, 57 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat OS-914 pour la collecte et le transport des matières organiques pour la ville de Trois-Rivières (zones 20, 21, 22, 23, 24 et 25), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service Cité Propre St-Étienne, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5385

**COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES
POUR LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES (ZONES 31, 32, 33, 34
ET 35) (OS-915)**

ATTENDU qu'Énercycle implante sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte pour les matières organiques ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes en sus) Durée de 5 ans
GFL Environmental	2 858 592, 43 \$
Tersol	3 149 614, 31 \$
Service cité propre St-Étienne	3 956 096, 36 \$
Gaudreau	3 134 255, 05 \$
GSDM Gestion sanitaire David Morin inc.	4 003 702, 02 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-915 pour la collecte et le transport des matières organiques pour la ville de Trois-Rivières (zones 31, 32, 33, 34 et 35), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GFL Environmental, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-06-5386

**CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
ORGANIQUES POUR LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES
(ZONES 41, 42, 43, 44 ET 45) (OS-916)**

ATTENDU qu'Énercycle implante sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte pour les matières organiques ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes en sus) Durée de 5 ans
GFL Environmental	2 950 625, 58 \$
Tersol	3 249 020, 88 \$
GSDM Gestion sanitaire David Morin inc.	4 196 158, 45 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat OS-916 pour la collecte et le transport des matières organiques pour la ville de Trois-Rivières (zones 41, 42, 43, 44 et 45), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GFL Environmental, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5387

**CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
ORGANIQUES POUR LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES
(ZONES 51, 52, 53, 54 ET 55) (OS-917)**

ATTENDU qu'Énercycle implante sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte pour les matières organiques ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes en sus) Durée de 5 ans
GFL Environmental	2 796 561, 16 \$
Tersol	3 081 267, 89 \$
Centre Mécanique AGH	3 995 963, 98 \$
Gaudreau	3 720 776, 32 \$
GSDM Gestion sanitaire David Morin inc.	4 013 900, 74 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-917 pour la collecte et le transport des matières organiques pour la ville de Trois-Rivières (zones 51, 52, 53, 54 et 55), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise GFL Environmental, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5388

**CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
ORGANIQUES POUR LA MRC DE MÉKINAC (OS-918)**

ATTENDU qu'Énercycle implante sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte pour les matières organiques ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes en sus) Durée de 5 ans
Service cité propre St-Étienne	4 005 899, 04 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-918 pour la collecte et le transport des matières organiques pour la MRC de Mékinac, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service cité propre St-Étienne, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-06-5389

**CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
ORGANIQUES POUR LA MRC DE MASKINONGÉ (VILLE DE
LOUISEVILLE ET MUNICIPALITÉS DE SAINT-BARNABÉ,
SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ, SAINTE-ANGÈLE-DE-
PRÉMONT, CHARETTE, SAINT-PAULIN, SAINT-ÉLIE-DE-
CAXTON ET SAINT-MATHIEU-DU-PARC) (OS-919)**

ATTENDU qu'Énercycle implante sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte pour les matières organiques ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes en sus) Durée de 5 ans
Service cité propre St-Étienne	3 708 291, 60 \$
GSDM Gestion sanitaire David Morin inc.	4 908 933, 60 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-919 pour la collecte et le transport des matières organiques pour la MRC de Maskinongé (Ville de Louiseville et municipalités de Saint-Barnabé, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont, Charette, Saint-Paulin, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service cité propre St-Étienne, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5390

**CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
ORGANIQUES POUR LA MRC DE MASKINONGÉ
(MUNICIPALITÉS DE YAMACHICHE, SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS, SAINT-BONIFACE, SAINT-JUSTIN, SAINT-
LÉON-LE-GRAND, SAINTE-URSULE, SAINT-SÉVÈRE ET
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS) (OS-920)**

ATTENDU qu'Énercycle implante sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte pour les matières organiques ;

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Soumissionnaire	Prix soumis (taxes en sus) Durée de 5 ans
Service cité propre St-Étienne	4 199 973, 12 \$
GSDM Gestion sanitaire David Morin inc.	4 798 252, 04 \$

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-920 pour la collecte et le transport des matières organiques pour la MRC de Maskinongé (Municipalités de Yamachiche, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule, Saint-Sévère et Saint-Alexis-des-Monts), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service cité propre St-Étienne, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5391

**ACHAT DE 16 CONTENEURS À CHARGEMENT AVANT DE 6
VERGES CUBES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES
RECYCLABLES (DDP-2022-228)**

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de conteneurs pour effectuer la collecte sélective dans les ICI et les écocentres de la Régie ;

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Les contenants Durabac inc.	59 896, 00 \$
Soudure JM Chantal inc.	-
Industek inc.	-
Laurin Conteneurs	-

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-228 pour l'achat de 16 conteneurs à chargement avant de 6 verges cubes pour la collecte des matières recyclables dans les ICI et les écocentres d'Énercycle à l'entreprise Les contenants Durabac inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5392

**SUBVENTION AFFÉRENTE AU PROGRAMME DE SOUTIEN
À LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE
SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET
INSTITUTIONS (ICI)**

ATTENDU que le déploiement du service de collecte des matières organiques dans les municipalités des membres d'Énercycle est prévu au début de l'année 2023 ;

ATTENDU que la Stratégie de valorisation de la matière organique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a pour objectif que soit gérée la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ;

ATTENDU qu'Énercycle a pour projet d'intégrer une partie des industries, commerces et institutions (ICI) dès le début de ce service au début de l'année 2023 (ci-après le « **PROJET** ») ;

ATTENDU qu'Énercycle souhaite stimuler la participation des ICI et les outiller convenablement pour maximiser la qualité du tri de leurs matières organiques ;

ATTENDU que le fardeau économique de cette implantation et des activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) qui s'y rattachent est important ;

ATTENDU que le *Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions* (ci-après le « **PROGRAMME** ») de RECYC-QUÉBEC prévoit une aide financière pour, notamment, l'achat de contenants de collecte des matières organiques et pour les activités d'ISÉ propres aux ICI ;

ATTENDU que les dépenses du **PROJET** qui sont admissibles au **PROGRAMME** peuvent être financées jusqu'à 70 % par RECYC-QUÉBEC, avec une aide financière maximale de 300 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

MONSIEUR DANIEL COURNOYER, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu ;

D'AUTORISER Énercycle à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant d'au plus 145 000 \$ (ci-après l'« INVESTISSEMENT »), puisé à même ses liquidités internes et tarifé par la suite à ses membres ;

D'AUTORISER le directeur général à déposer, pour et au nom d'Énercycle, une demande de subvention afférente au PROGRAMME et à signer tous documents afférents au dépôt de la demande de subvention, à l'accord et aux redditions de compte éventuelles

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5393

**CONTRAT D'ENTRTIEN DE LA CLIMATISATION,
VENTILATION ET CHAUFFAGE POUR LES BÂTIMENTS
D'ÉNERCYCLE (DDP-2022-227)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour l'entretien de la climatisation, de la ventilation et du chauffage pour les bâtiments d'Énercycle :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Chartray Réfrigération	-
Aubin Pélissier	7 790,00 \$
Climatisation Bélanger	8 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-227 pour l'entretien de la climatisation, de la ventilation et du chauffage pour les bâtiments d'Énercycle, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aubin Pélissier, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-06-5394

**VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
(DDP-2022-231)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

Entreprises	Prix/unité (taxes en sus)
EBI envirotech inc.	149,69 \$
Vacuum St-Gabriel	350,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-231 pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise EBI envirotech inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5395

**VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (DDP-2022-
233)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

Entreprises	Prix/unité (taxes en sus)
Vacuum St-Gabriel	185,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-233 pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Vacuum St-Gabriel, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-06-5396

**FACTURE AFFÉRENTE À LA RÉPARATION DU
COMPACTEUR**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'entériner le paiement par l'administration à l'entreprise Toromont Cat de la facture numéro WOQT0413541 d'un montant de 35 743,68 \$, taxes incluses.

Cette facture a été émise dans le cadre de la réparation du moteur du compacteur portant le numéro d'unité 32068.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5397

RADIATIONS DE CRÉANCES

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 31 mai 2022 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 4, 18 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5398

**TRANSPORT ET TRANSFORMATION DES ENCOMBRANTS
(DDP-2022-232)**

ATTENDU qu'Énercycle a compétence en matière de recyclage (C-2);

ATTENDU qu'Énercycle souhaite valoriser comme matière alternative de recouvrement journalier de son LET de Saint-Étienne-des-Grès les encombrants rembourrés destinés à l'enfouissement de son territoire ;

ATTENDU qu'afin de respecter les critères de recouvrement journalier ceux-ci doivent être broyés ;

ATTENDU les prix soumis suite à la demande de prix DDP-2022-232 :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Entreprise	Prix (taxes en sus)
Bellemare environnement	66,10 \$/tonne métrique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'octroi d'un contrat de broyage pour l'année 2022 des encombrants rembourrés de son territoire à l'entreprise Bellemare environnement, et ce, selon les termes et les dispositions de la demande de prix DDP-2022-232 pour un montant maximum de 100 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5399

POLITIQUE AFFÉRENTE AUX CADRES DE GARDE

ATTENDU qu'un système de rotation des gardes concernant les bâtiments et installations d'Énercycle doit être mis en application ;

ATTENDU que ce démarrage nécessite l'adoption préalable d'une politique afférente aux cadres affectés à ces gardes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter la politique afférente aux cadres de garde jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5400

**LET DE CHAMPLAIN — DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR
L'OBTENTION D'UN DÉCRET DE SOUSTRACTION**

ATTENDU qu'Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) est, et continu d'être le propriétaire du lieu d'enfouissement technique situé dans la circonscription foncière de Champlain, connu sous le nom de « LET de Champlain » ;

ATTENDU qu'un contrat de service pour la gestion des activités au LET de Champlain est intervenu entre Énercycle et Services Matrec inc. (« Matrec ») le 25 février 2014

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que ce contrat de service prévoyait une option exclusive à Matrec pour la poursuite de la gestion des activités au LET de Champlain dans une Phase II, une fois l'exploitation dans les Zones A et B complétée (Phase I) ;

ATTENDU que depuis 2014 cette installation est gérée dans le respect des exigences gouvernementales et avec le souci de préserver la qualité de vie des communautés environnantes ;

ATTENDU que le projet respectera le zonage municipal, le schéma d'aménagement et le PGMR de la MRC des Chenaux et sera réalisé à l'intérieur des limites de propriété actuelles du LET de Champlain ;

ATTENDU que la poursuite des activités au LET de Champlain pourvoit Énercycle d'une solution de rechange au LET de Saint-Étienne-des-Grès et permet de maintenir le LET récepteur des matières résiduelles des municipalités de la MRC des Chenaux ;

ATTENDU que le LET actuellement en opération a déjà fait l'objet d'une procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement et que le projet aura peu d'impact sur les opérations actuelles ;

ATTENDU que les principaux impacts anticipés associés au projet sont les mêmes qu'actuellement, soient ceux liés aux émissions de biogaz et au rejet du lixiviat traité, mais que la conception du site selon les exigences du REIMR permet toutefois de limiter de façon très importante ces impacts sur l'environnement ;

ATTENDU que les impacts attribuables au trafic et à la circulation des camions au voisinage du site seront les mêmes qu'actuellement ;

ATTENDU que le LET en opération a une capacité annuelle de 150 000 t.m. et atteindra sa pleine capacité à l'été 2023 ;

ATTENDU que la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet d'agrandissement du LET de Champlain est déjà entamée et que cette étude fait présentement l'objet d'une analyse pour sa recevabilité, celle-ci ayant été déposée au MELCC le 10 mai 2022 ;

ATTENDU que la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en cours comporte de nombreuses étapes à venir qui nécessiteront plusieurs mois de réalisation ;

ATTENDU qu'une fois l'autorisation gouvernementale obtenue (décret), une autorisation ministérielle devra être demandée et obtenue avant de pouvoir amorcer les travaux de construction, ce qui occasionne des délais supplémentaires ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU qu'en considérant toutes les étapes encore à venir dans la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en cours, il s'avère qu'il ne sera pas possible d'enfouir des matières résiduelles dans l'agrandissement projeté avant le premier semestre de 2024, dans le meilleur des cas ;

ATTENDU que le calendrier d'analyse du dossier mit à jour par le MELCC le 20 mai 2022, ajoute une pression additionnelle face à l'échéance anticipée de l'aire d'enfouissement actuelle puisqu'il prévoit, selon le scénario qui sera retenu, une recommandation du ministre pouvant être déposée entre les mois d'avril et août 2023 et un décret qui pourrait être émis, dans les meilleurs délais, entre la fin des mois de mai et de septembre 2023 ; ce qui placerait les municipalités de la région devant une situation de bris de service au LET de Champlain ;

ATTENDU qu'aucune construction de nouvelle cellule ne sera nécessaire ;

ATTENDU que la période d'exploitation d'un lieu d'enfouissement faisant l'objet d'une telle décision n'excédera pas un an et sera répétée une seule fois dans le cadre de ce projet ;

ATTENDU que le projet vise ultimement à continuer d'offrir un service essentiel de gestion des résidus ultimes de qualité et à coûts raisonnables pour la MRC des Chenaux, les municipalités membres d'Énercycle et la clientèle de Matrec, le temps que la procédure en cours relative à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement du projet d'agrandissement soient complétés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'une ou l'autre des personnes suivantes à signer, pour et au nom d'Énercycle, tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le dépôt d'une demande pour l'obtention d'un décret de soustraction (décret d'urgence) afin de prolonger les activités d'enfouissement dans la Zone B, soit : monsieur Stéphane Comtois, ing. et monsieur Stéphane Lemire d'Énercycle, monsieur Jean-Philippe Laliberté, ing., M.Sc. de GFL Environmental inc., monsieur Sébastien Lapointe, ing. de GFL Environmental inc., ainsi que monsieur William Rateaud, ing. et madame Dominique Grenier de TetraTech.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-06-5401

**PROJET DE SERVITUDE DE PASSAGE AFFÉRENTE À
ÉNERGIR — AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer pour et au nom d'Énergycycle une servitude de passage avec Énergir substantiellement conforme à un projet de servitude daté du 14 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5402

**PROJET DE SERVITUDE POUR LES ÉQUIPEMENTS
AFFÉRENTS À ÉNERGIR — AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer pour et au nom d'Énergycycle une servitude pour les équipements afférents à Énergir substantiellement conforme à un projet de servitude daté du 14 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-06-5403

**AUTORISATION DE SIGNATURE — CESSION DU CONTRAT
POUR LA VALORISATION DES BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES DÉSHYDRATÉES À L'USINE DE TRAITEMENT
D'ÉNERGICYCLE**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer, pour et au nom d'Énergycycle tout document afférent à la cession du contrat pour la valorisation des boues de fosses septiques déshydratées à l'usine de traitement d'Énergycycle située au 400 boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès (DDP-2021-202) de l'entreprise Englobe Corp. à sa filiale Englobe Environnement inc.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-06-5404

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à seize heures quarante-huit minutes (16 h 48).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE